



RAID VENTOUX XTREM MTB

EDITION 2023

**Samedi 30 septembre et Dimanche
01 Octobre 2023**

REGLEMENT



SUIVI DES MISES À JOUR DU RÈGLEMENT

Version 1 06/01/2023

Version Initiale

Version 2 05/02/2023

Mise Distances et dénivelés



Table des matières

1.	L'ÉVÉNEMENT	4
2.	LES ÉPREUVES.....	4
2.1.	Le Raid.....	4
2.2.	Le Raid Light.....	4
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	5
4.	INSCRIPTIONS	5
5.	RETRAIT DES PLAQUES RAID.....	6
6.	PROGRAMME RAID ET RAID LIGHT.....	7
7.	PARCOURS RAID.....	7
7.1.	Accès au départ	7
7.2.	Arrivée d'étape.....	7
7.3.	Balisage et tracés.....	7
7.4.	Respect de l'environnement	8
8.	LE RAID.....	8
8.1.	Déroulement.....	8
8.2.	Abandon.....	8
8.3.	Matériel obligatoire.....	9
8.4.	Assistance.....	9
9.	LOGISTIQUE.....	10
9.1.	Sécurité	10
9.2.	Restauration	10
9.3.	Hébergement.....	10
9.4.	Sécurité	11
9.5.	Mesures Sanitaires - COVID.....	11
9.6.	Annulation du fait de l'organisateur.....	12
10.	DROIT A L'IMAGE	12
11.	LITIGES ET RÉCLAMATIONS	12
12.	ANNEXE 1 = PROGRAMME RAID 2023.....	13
13.	ANNEXE 2 = MESURES SANITAIRES - COVID.....	13



1. L'ÉVÈNEMENT

Le **RAID VENTOUX XTREME MTB 2023** est organisé par la société Bike Concept et l'association (loi 1901) EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS 90001, 84410 BEDOIN.

Il a lieu du samedi 30 Septembre au dimanche 01 Octobre 2023.

Il s'agit d'un Raid sur 1 ou 2 jours avec suivi d'itinéraire sur GPS à étapes engagée physiquement et techniquement.

L'édition 2023 partira de Vaison la Romaine un Bivouac à Buis Les Baronniees et retour le lendemain à Vaison la Romaine.

Le parcours étant en cours de finalisation, les distances et dénivelé restent estimatifs et seront aux environs de **+/-135 Kms et +/-4200 de D+**,

2. LES ÉPREUVES

Le **RAID** et le **RAID LIGHT** sont des **Randos – Raid** à caractère **engagé physiquement et techniquement**. Les itinéraires sont exclusivement sur trace GPS. (1 GPS pour 5 participants minimum).

2.1. Le Raid.

Il se déroule sur 2 Jours :

Le samedi 30 Septembre, +/- 81 Kms +/- 2420 D+

Au départ du Moulin de César à Vaison La Romaine le parcours passe par les dentelles de Montmirail puis le centre départemental de promotion du vélo à Rasteau et finit par attaquer les surprenantes baronnies provençales jusqu'à Buis les Baronniees où un buffet vous attendra.

Après avoir pris possession de votre hébergement et profité d'un peu de récupération, un apéritif convivial vous permettra de partager vos sensations avec les autres participante et l'équipe d'organisation.

Le dimanche 01 octobre, +/- 52Kms +/- 1800D+

Après une nuit de repos et un petit déjeuner, vous sortirez des baronnies provençales et attaquerez le versant Nord du Ventoux pour finir à Vaison La Romaine, où un repas convivial vous permettra de récupérer et d'échanger avec les autres participants.

2.2. Le Raid Light.

Il se déroule sur 1 Jour :

Le dimanche 01 octobre, +/- 55Kms, +/- 1320D+

Au départ du Moulin de César à Vaison La Romaine le parcours passe par les dentelles de Montmirail puis le centre départemental de promotion du vélo à Rasteau et finit par effleurer les baronnies provençales et revenir sur Vaison La Romaine où un repas convivial vous permettra de récupérer et d'échanger avec les autres participants.



3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le **RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2023** est ouvert à toutes et à tous, licenciés FFC et licenciés à la journée, aux conditions définies ci-dessous.

Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération autorisant la pratique du cyclisme et ou du VTT en compétition (UCI, FFC) devront impérativement présenter une copie de leur licence valide pour la saison correspondant à l'année où se déroule le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023. Au plus tard les licences devront être adressées 15 jours avant le départ du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 par mail egobikeraid@gmail.com

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus y compris) devront fournir : La copie d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 3 mois au jour de la course.

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 est uniquement accessible aux mineurs de catégorie Junior avec une licence club annuelle.

Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout participant mineur.

La formule Ebike/VTTAE sur le **RAID VENTOUX XTREME MTB** reste un défi sportif. La gestion de l'effort, l'autonomie et le respect entre participants sera exigé.

Conditions particulières demandées au Ebike/VTTAE

- Moteur de puissance 250 Watts maximum, avec assistance au pédalage.
- Vérification des batteries aux inscriptions
- 1 batterie de rechange identifiée et laissée à l'organisation qui sera mise à disposition à un lieu de ravitaillement **défini et obligatoire**
- Priorité absolue aux VTT classiques sur les spéciales chronométrées
- Respect et correction entre les concurrents participants

4. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves du **RAID** se fait par le biais de la plateforme d'inscription suivante <https://sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/241/ventoux-xtreme-mtb>

Le paiement est à effectuer au moment de la réservation.

L'inscription définitive sera validée lorsque les conditions suivantes seront respectées :

- Dossier envoyé et complet ;
- Paiement.

Seul le listing officiel valide l'inscription du coureur.

Le prix de l'inscription pour le **Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 (2 Jours)** est fixé à 130 Euros par coureur.

L'organisation limite le nombre de participants à 90.

Le prix de l'inscription pour le **Raid LIGHT VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 (1 jour)** est fixé à 38 Euros par coureur.

L'organisation limite le nombre de participants à 90.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 à la découverte des faits.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant course en cas d'événement exceptionnels et imprévus.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation se donne le droit de ne pas valider une inscription ou d'exclure un concurrent de la course pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :

- Manquement à l'éthique morale et sportive ;
- Comportement dangereux pour lui-même ou les autres concurrents
- Raisons médicales ;
- Matériel inapproprié ;
- Non-respect de l'Environnement et des espaces traversés...

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance «Individuelle accident» ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

5. RETRAIT DES PLAQUES RAID

Les plaques seront à retirer dans la soirée du Vendredi 30 septembre et le matin du samedi 01 Octobre 2023 – *Horaires définies dans le « programme RAID » en annexe qui sera détaillé un mois avant le départ.*

Le briefing course se tiendra sur les lieux d'inscription (à préciser lors de l'envoi des traces GPS) – *Horaires définies dans le « programme RAID » en annexe 1 qui sera transmis au plus tard un mois avant le départ.*

La plaque de course est à mettre obligatoirement sur le cintre du vélo.

Le numéro de plaque sera apposé sur le matériel de camping lors du retrait des plaques avant acheminement sur le lieu de bivouac par l'organisation.

6. PROGRAMME RAID ET RAID LIGHT

Le programme détaillé sera disponible au plus tard un mois avant le départ au travers de l'annexe « programme RAID » au présent règlement.

* Les traces GPS seront envoyées aux inscrits la semaine précédant le raid (parcours final à confirmer).

* Jusqu'à l'envoi des traces GPS, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et d'adapter les parcours.

* L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas de risque météo ou d'évènement pouvant menacer la sécurité des coureurs.

* Des ravitaillements par étape (Leur nombre sera fonction du parcours et indiqués dans l'annexe « Programme RAID ») seront proposés aux coureurs en plus des repas.

7. PARCOURS RAID

7.1. Accès au départ

L'accès à la ligne de départ avant chaque étape doit se faire en respectant les horaires communiqués lors des briefings.

L'horaire définitif de départ et le lieu exact sera confirmé lors du briefing de l'étape 1.

Les concurrents devront obligatoirement respecter le pointage et vérification du matériel avant le départ.

7.2. Arrivée d'étape

Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée

Toute absence de pointage pourra déclencher des recherches avec les services de secours. Ces frais non justifiés seront entièrement imputés au concurrent.

7.3. Balisage et tracés

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 est une course **avec trace GPS sans balisage physique**, il n'y aura donc aucun balisage. Il est **impératif** d'avoir au moins **1 GPS pour 5 participants**.

Des pointages obligatoires seront définis, annoncés lors des briefings et remis sur les plans d'étapes.

Étant donné la longueur du parcours, certains passages de routes ne seront pas sécurisés. Il est donc **impératif de respecter le code de la route**. Nous rappelons que l'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. À titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, la neige sur les cols en altitude....

Seuls les véhicules de l'organisation, les secours, la presse et les motos de la course sont

autorisés à rouler sur le parcours. **Les zones d'assistance sont accessibles à véhicule. Seules les zones annoncées au briefing et indiqués aux inscriptions seront tolérées à la circulation de tiers.**

7.4. Respect de l'environnement

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 traverse des zones naturelles sensibles et protégées (réserve de biosphère du Ventoux, zone Natura 2000...) et à ce titre l'ensemble des participants se doit d'avoir un comportement irréprochable quant au respect de l'environnement qu'il emprunte.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements et aires de départ et d'arrivée.

Il est aussi formellement interdit de s'éloigner de l'itinéraire GPS en coupant à travers champs et autres zones naturelles.

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage.

La pérennité du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 et de la pratique VTT en général sur le massif dépend de votre comportement !

8. LE RAID

8.1. Déroulement

L'organisation indiquera des portes horaires au-delà desquelles tout participant se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre l'arrivée.

8.2. Abandon

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant une étape, il est impératif de signaler à l'arrivée votre abandon.

Dans tous les cas vous devez venir signaler sur la ligne d'arrivée votre abandon provisoire ou définitif.

- **Provisoire** (lors d'une étape) : Vous pourrez repartir sur l'étape suivante avec application de pénalité au chronomètre.
- **Définitif** : Vous quittez la course et vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est formellement interdit de quitter le Raid sans l'avoir signalé à l'étape en cours.

Le non-respect de ce point de règlement entrainera une facturation forfaitaire de 100€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'État peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

8.3. Matériel obligatoire

➤ **RAID et RAID LIGHT :**

- 1 GPS acceptant les formats de trace.gpx (1 pour 5 participant minimum).
- Casque,
- Couverture de survie,
- Vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante ou coupe-vent, 1 collant long, 1 bonnet, 1 paire de gants longs) à confirmer en fonction des prévisions météorologiques au moment du briefing,
- 1 sifflet,
- 1 téléphone portable,
- Barres céréales, énergétiques ou équivalent,
- Bidon ou camel-bag.
- GPS Chargé (1 pour 5 participant minimum).
- Nécessaire de réparation,
- 1 trousse de secours avec les éléments suivants :
 - 1 couverture de survie,
 - 1 pansement américain,
 - 1 bande auto agrippante,
 - 5 compresses,
 - 1 spray désinfectant,
 - 1 collyre,
 - 1 Sparadrap,
 - 1 Antalgique laissé à l'appréciation du coureur et de son médecin traitant,
 - 1 Antistaminique.
- 1 gilet jaune fluo,
- 1 éclairage avant et 1 éclairage arrière,

Une vérification des sacs aura lieu au briefing au moment de la remise de la carte du tracé avant chaque étape.

Le contenu du sac pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques ; Il vous sera précisé à chaque briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels.

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT.

Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape. Des ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape.

8.4. Assistance

Une carte du parcours sera fournie par l'organisation, leur permettant de connaître tous les passages autorisés pour les assistants.

9. LOGISTIQUE

9.1. Sécurité

Sur les parcs départ et arrivée, comme sur le bivouac, votre matériel est sous votre responsabilité, nous vous conseillons un antivol et une attention particulière.

9.2. Restauration

+ RAID

Les repas prévus par l'organisation et inclus dans les frais de participation au RAID sont les suivants (les horaires seront indiqués dans l'annexe programme RAID) et confirmés lors des briefings d'étape) :

Samedi 30 septembre 2023 – Raid jour 1

Buffet à l'arrivée de l'étape

Repas le soir.

Dimanche 01 Octobre 2023– Raid jour 2

Petit déjeuner.

Repas à l'arrivée.

Des ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape. Les ravitaillements sont adaptés à la pratique du VTT sur de longues étapes.

En dehors des repas indiqués ci-dessus, les frais de nourriture sont à la charge des concurrents.

+ RAID LIGHT

Les repas prévus par l'organisation et inclus dans les frais de participation au RAID LIGHT sont les suivants (les horaires seront indiqués dans l'annexe programme RAID) et confirmés lors des briefings d'étape) :

Dimanche 01 Octobre 2023– Raid light

Repas à l'arrivée.

Des ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape. Les ravitaillements sont adaptés à la pratique du VTT sur de longues étapes.

En dehors des repas indiqués ci-dessus, les frais de nourriture sont à la charge des concurrents

9.3. Hébergement

+ RAID

Dans le cadre de votre inscription, le logement du samedi 30 septembre au Dimanche 01 Octobre 2023 en duplex 3 ou 4 places est compris. Les duplex seront remplis en fonction de l'ordre d'inscription.

Pour les coureurs désirant arriver la veille de l'épreuve ou le lendemain, des hébergements pourront être conseillés par l'organisation (tél : 04.90.36.52.20).

Le matériel de couchage (duvets...) est à fournir par les concurrents qui le remettront lors de l'inscription à l'organisation qui se charge de son acheminement sur le lieu d'arrivée et de logement du samedi 01 Octobre 2023.

Le matériel qui sera acheminé par l'organisation est limité à :

- 1 sac à dos par personne de contenance 100 litres maximum contenant à titre indicatif :
 - o 1 nécessaire de toilette ;
 - o 1 tenue de repos ;
 - o 1 tenue de VTT de rechange ;
- 1 sac de couchage ;

L'acheminement du matériel par l'organisation est obligatoire pour tous les coureurs. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée.

Le contenu des sacs sera vérifié de manière contradictoire et remis à l'organisation lors de la remise des plaques.

Si le (s) coureur(s) de sa propre initiative prend un hébergement différent dans la nuit du samedi au dimanche, ce sera à sa charge exclusive.

+ RAID LIGHT

Dans le cadre de votre inscription, il n'est pas prévu de logement.

Pour les coureurs désirant arriver la veille de l'épreuve des hébergements pourront être conseillés par l'organisation (tél : 04.90.36.52.20).

9.4. Sécurité

En cas de problème il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, ou de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, ou de composer directement le 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur.

9.5. Mesures Sanitaires - COVID

Suivant l'évolution des conditions sanitaires, nous appliqueront strictement les règles et protocoles sanitaires en vigueur à date.



Ceci apparaîtra dans l'annexe au règlement spécifique COVID qui sera produite à 1 mois de l'évènement et sera mis à jour si besoin.

Des dispositions spécifiques seront prises et détaillées lors des briefings (à voir en fonction de l'évolution des consignes).

9.6. Annulation du fait de l'organisateur

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou noire, foudre, intempéries exceptionnelles, interdiction préfectorale du fait de raison sanitaire ou sécuritaire, cas de force majeure....)

10. DROIT A L'IMAGE

En participant au **RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2023**, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du **RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2023**, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses.

L'inscription au Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute demande peut être adressée par mail egobikeraid@gmail.com ou par voie postale à EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS90001, 84410 BEDOIN.

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course.

Toute réclamation parvenue plus de trente (30) jours calendaires après la date de fin du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2023 sera considérée comme nulle et non avenue.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement **RAID ET RANDO VTT VENTOUX XTREME MTB 2023**.

Le directeur de course, Olivier BRUNAUD.



12. ANNEXE 1 = PROGRAMME RAID 2023

En cours de finition

13. ANNEXE 2 = MESURES SANITAIRES - COVID

En attente de l'évolution des consignes